

**Note d'information et recommandations
concernant les auditions anticipées ("pré-CNU")**

1. Le CNU "en général"

Le Conseil national des universités (CNU) est une instance nationale régie par le [décret n° 92-70 du 16 janvier 1992](#). Il se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences.

Dans ce cadre, le CNU-Santé est compétent pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Il comprend 14 sections et 52 sous-sections. Chaque sous-section organise annuellement, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), un concours destiné à placer les candidats sur une liste d'aptitude (validation par la section puis transmission au ministère), leur permettant ainsi de concourir à des postes hospitalo-universitaires publiés au Journal officiel au terme du processus de révision des effectifs local puis national¹.

À côté de leurs missions officielles (voir ci-dessus et en bas de page note n°1), les sous-sections ont pratiquement toutes mis en place depuis quelques années une procédure d'évaluation anticipée en amont du concours d'aptitude. Cette procédure ne fait pas l'objet d'une formalisation réglementaire, mais son intérêt en est illustré par l'importance qu'y attachent désormais les instances locales au cours de leurs processus de révision des effectifs : beaucoup d'UFR de médecine en font un véritable prérequis à la transmission d'une candidature aux ministères (qui, de leur côté, sont très soucieux de ne pas publier de postes qui ne seraient pas pourvus faute d'inscription sur la liste d'aptitude, et s'intéressent donc de très près au "pré-CNU").

2. Le pré-CNU "en pneumologie"

Au-delà du processus d'évaluation formel (concours d'aptitude —réglementaire—, évaluation anticipée —non réglementaire, mais implicitement exigée, cf. ci-dessus—), la sous-section de pneumologie a souhaité ajouter à ses missions une fonction de "repérage" et de "conseil" pour les plus jeunes, dans une optique positive et bienveillante.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte démographique difficile pour la discipline, qui rend très important le "repérage" des jeunes talents, mais aussi l'aide à leur épanouissement, en vue de la constitution d'un vivier de futurs MCU-PH et PU-PH. Il faut souligner que les jeunes collègues intéressés par une carrière HU sont encouragés à contacter la sous-section y compris s'ils ne sont pas "fléchés" sur des postes locaux. Il est en effet quasiment certain que le maintien des valences hospitalo-universitaires sur le territoire national passeront à l'avenir par des mobilités, et il est particulièrement important de permettre à toutes celles et tous ceux qui en ont le souhait et le potentiel d'avoir les meilleures chances de construire un dossier de qualité.

¹ Les sous-sections proposent, également sur une base annuelle, des listes d'avancement qui sont finalisées au niveau des sections et transmises au MESR. Ces listes permettent l'accès aux différents grades dans chacun des corps concernés (première classe et classe exceptionnelle pour les PU-PH, première classe et hors classe pour les MCU-PH). Les sous-sections sont également sollicitées dans le cadre de l'attribution des primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et dans celui de l'évaluation des structures de recherche par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Elles sont les interlocuteurs officiels du MESR et du ministère des Affaires Sociales et de la Santé (MASS) au cours de diverses procédures, comme, récemment, la réforme du troisième cycle des études médicales.

2.1. Objectifs du suivi par le "pré-CNU" à l'échelon individuel

••• Pour les collègues les plus jeunes, intéressés par une carrière hospitalo-universitaire, mais soit encore indécis soit à un stade très précoce de leur parcours, le "pré-CNU" de pneumologie a pour objectif d'accompagner, de conseiller et de suivre les jeunes pneumologues concernés de façon à optimiser leur cursus, et ce en conjonction avec leurs encadrants locaux et régionaux. Pour cela, une audition initiale est organisée, puis un suivi, piloté par un référent désigné au sein de la sous-section.

••• Pour les collègues plus avancés dans leur progression, le "pré-CNU" se veut une aide pour affiner la préparation au concours et clarifier, quand c'est nécessaire, les différents volets du projet personnel. Le "pré-CNU" peut également intervenir en cas de difficultés et formuler conseils et propositions.

2.2. Principes de fonctionnement

••• Le président de la sous-section adresse chaque année un message à tous les hospitalo-universitaires de pneumologie et à tous les membres du Collège des Enseignements de Pneumologie leur demandant de lui communiquer :

1) les noms des jeunes collègues déjà engagés formellement dans un projet hospitalo-universitaire, et pour lesquels une évaluation sera nécessaire en amont de la publication d'un poste ;

2) les noms des jeunes collègues susceptibles de s'engager à l'avenir dans un tel projet, parce qu'ils en ont exprimé le souhait ou parce que leur profil le rend envisageable, sans qu'il n'y ait encore nécessairement ni décision formelle ni poste envisagé localement.

••• Ce recensement peut-être complété "au fil de l'eau". Les jeunes collègues intéressés par une perspective hospitalo-universitaire eux-mêmes sont ainsi encouragés à se faire connaître, quand ils le souhaitent, même s'ils ont l'impression qu'il n'y a pas de débouché local pour eux.

••• Sans qu'il n'y ait de règle vraiment rigide, le "seuil" pour une prise de contact avec la sous-section et la mise en place d'un suivi correspond à 2 ans de clinicat (ou d'assistantat) avec validation d'un M2.

••• Lorsqu'il existe une perspective formelle de recrutement, et donc un besoin d'évaluation à proprement parler, il est recommandé d'inscrire le candidat dans le processus 3 ans avant l'année envisagée pour la publication du poste (par exemple pour une nomination en 2021, pré-CNU en 2018), mais il ne s'agit pas d'une règle absolue.

••• Sauf exception, le premier contact avec la sous-section consiste en une audition. Est ensuite mis en place un suivi personnalisé, qui peut comporter de simples contacts avec le référent, la mise à jour du dossier (et sa présentation par le référent lors de la réunion correspondante de la sous-section), ou de nouvelles auditions.

••• Le suivi par le "pré-CNU" se conçoit dans une atmosphère conviviale et constructive, mettant l'accent sur conseils, recommandations, et encouragements. Le "pré-CNU" ne doit pas être vécu comme une contrainte ou un couperet, mais comme une aide et un appui. Leur référent, avec qui doit s'établir une relation de confiance, peut servir de relais entre avec les encadrants encadrants hospitalo-universitaires locaux.

••• Les interactions avec le "pré-CNU" font systématiquement l'objet d'un compte-rendu écrit, qui est validé par tous les membres de la sous-section et adressé par son président aux responsables hospitalo-universitaires concernés (charge à eux d'en faire part ensuite aux instances locales et au doyen lorsque le stade de l'évaluation est atteint). Par souci de transparence, une copie est systématiquement envoyée au collègue qui a été

auditionné (qui la reçoit seul s'il n'y a pas de responsable hospitalo-universitaire identifié comme "porteur" d'une candidature éventuelle à un poste).

•• Lorsque l'interaction avec le pré-CNU a atteint le stade de l'évaluation, ce compte-rendu prend la forme d'un avis. Il importe de souligner qu'un avis positif à l'issue d'une évaluation anticipée ne constitue en aucun cas un engagement quant à l'issue du concours, et ce quel que soit le délai entre les deux.

3. Les sessions "pré-CNU" de la sous-section

La sous-section se réunit en formation "pré-CNU" une fois par an, généralement mi-février. Le calendrier de la réunion est diffusé 6 à 8 semaines auparavant.

3.1. En amont de la session

•• Le président de la sous-section choisit pour chacun des collègues suivis par le pré-CNU les modalités de l'interaction avec la sous-section et le référent ;

•• Il leur communique :

- les coordonnées du référent, en leur recommandant de prendre un contact rapide ;
- un dossier type à remplir ou à mettre à jour* ;
- une grille synthétique à remplir ;
- des instructions pour l'audition le cas échéant ;
- et la présente note d'information ;

* en cas de mise à jour, il est important d'expliquer dans une note d'accompagnement les évolutions du dossier et en quoi les recommandations du pré-CNU ont été prises en compte, le cas échéant.

3.2. L'audition lors de la session

•• Les auditions comportent généralement quatre parties, sauf cas particulier.

1. la présentation du parcours (10 minutes)

Son objectif est de faire connaître à la sous-section les acquis (points forts), **mais aussi et surtout les spécificités, et les projets en matière de soins, d'enseignement, et de recherche**, et ce y compris lorsque ces projets sont encore incomplètement définis, et susceptibles de changer au cours du temps. Pour les collègues les plus jeunes, il est normal qu'il y ait certains flous et certaines incertitudes. Il ne faut pas hésiter à les mettre en évidence, et s'attacher à décrire comment à un moment donné (celui de l'audition) on envisage la suite de la progression.

La présentation ne doit pas revenir trop en détail sur le curriculum et les titres et travaux, qui sont l'objet du dossier type. Cet aspect peut-être résumé en une diapositive, la technique de la "frise" étant souvent une bonne façon d'exposer clairement ce type d'information. Il est important de faire figurer les informations pertinentes concernant la thèse d'université, le DU de pédagogie (ou équivalent), la mobilité, l'habilitation à diriger des recherches, y compris si ces éléments sont en projet, même distant. Pour les collègues les plus avancés dans leur projet, il est important de préciser la nature du poste visé (PHU, MCUPH, PU-PH) et de donner un aperçu des perspectives de disponibilité de ce poste, si elles sont connues, et quand bien même elles ne sont pas définitives.

Il est important de présenter succinctement l'insertion dans l'environnement hospitalier, en décrivant les particularités du service d'appartenance et la place actuelle et à venir dans son organisation.

Au regard de l'enseignement, l'activité effectuée peut-être évaluée par la grille SIAPS. Il est cependant plus utile d'exposer les innovations pédagogiques que l'on souhaite développer, les responsabilités qui sont, ou vont être, les siennes dans le domaine. La pédagogie peut parfaitement représenter un axe dominant d'un dossier, en particulier à la phase précoce de sa maturation.

La présentation des thématiques cliniques et de recherche doit rappeler les réalisations antérieures ou en cours dans ces deux domaines lorsque c'est pertinent (plutôt dans le cas des collègues déjà avancés dans leur progression), et clairement exposer les projets. Il est important de mettre en évidence les articulations entre les deux aspects (clinique et recherche), autant que faire se peut.

La présentation doit rappeler quelques éléments de bibliométrie, en gardant à l'esprit que si les scores sont importants, ils ne donnent pas un reflet représentatif de la cohérence ou de l'originalité d'une activité de recherche.

2. une présentation pédagogique

Son format peut varier (précisé dans le courrier du président de la sous-section) :

- pour les plus jeunes, présentation de type "ma thèse en 5 minutes" par analogie au concours "ma thèse en 180 secondes" ou l'exposé d'un point de physiopathologie au choix ;

- pour les plus avancés, présentation d'un dossier progressif type SIDES en version raccourcie -5 à 6 questions-.

Dans tous les cas, la présentation doit être "pensée" et mise en place comme si elle s'adressait à des étudiants du 2ème cycle des études médicales.

3. une interaction avec l'ensemble des membres de la sous-section

4. une discussion de la sous-section seule, principalement animée par le référent.

La sous-section 51-01 "Pneumologie et Addictologie" du CNU-Santé est composée, en 2018, de :

••• **Neuf PU-PH :**

Pr Anne Bergeron-Lafaurie, Paris

Pr François Chabot, Nancy

Pr Pascal Demoly, Montpellier

Pr Alain Didier, Toulouse

Pr Patrice Diot, Tours

Pr Antoine Magnan, Nantes

Pr Jean-François Muir, Rouen

Pr Martine Reynaud-Gaubert, Marseille

Pr Thomas Similowski (président), Paris

••• **Trois MCU-PH** (dont deux en cours d'élection ou nomination au 10 janvier 2018)

Dr Cécile Chenivresse, Lille

Pour toute question, ne pas hésiter à contacter le président de la sous-section (en 2018, Pr T. Similowski : thomas.similowski@cnu.education.gouv.fr ; 0669767252)